



# SAGE LOGNE BOULOGNE OGNON GRAND-LIEU

## FICHE D'IDENTITÉ



Décembre 2020

### CARTE



#### Environnement - Eau

- Bassin versant
- Masse d'eau
- Cours d'eau
- Plan d'eau

#### Administratif

- Limite SAGE
- Limite départementale

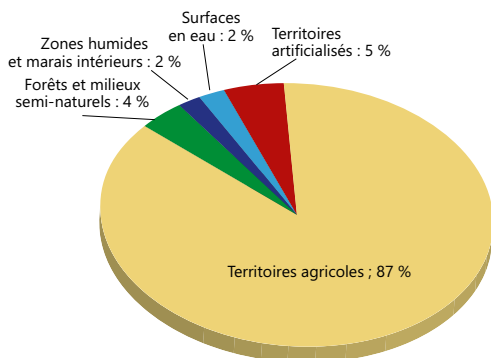
Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne  
Extrait BD TOPO 2017 IGN Paris  
Réalisation SIG/CAPDL - Mai 2019

### INFORMATIONS CLÉS

- Territoire à cheval entre la Loire-Atlantique (44) et la Vendée (85).
- Deux cours d'eau principaux : l'Ognon (185 km<sup>2</sup>) et la Boulogne (485 km<sup>2</sup>) alimentant le Lac de Grand-Lieu.
- État d'avancement : le nouveau SAGE (2015) a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 17 avril 2015.
- Agriculture : environ 1300 exploitations (*données SAGE*).
- Prélèvements pour l'irrigation : 6,8 Mm<sup>3</sup> (*Agence de l'eau, 2013*).

Présidence	Claude Naud, maire de Corcoué-sur Logne
Animation	François Charruau
Portage	Syndicat du bassin versant de Grand-Lieu
Élu Chambre d'agriculture	Stéphane Gaborit
Conseiller Chambre d'agriculture	Marie-Laure Rousseau

### OCCUPATION DES SOLS



### EAU

- 5 sous-bassins versants : Boulogne Amont, Boulogne Aval, Lac, Logne, Ognon.
- 5 masses d'eau superficielles.
- 2 masses d'eau souterraines.

850  
km<sup>2</sup>

87%  
de terres agricoles

44  
communes concernées,  
soit environ 200 000 habitants



# SAGE LOGNE BOULOGNE OGNON GRAND-LIEU

## FICHE D'IDENTITÉ

Décembre 2020



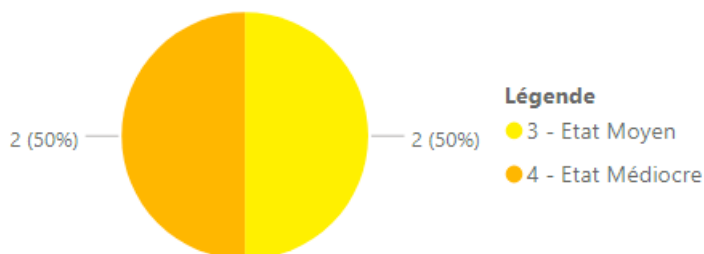
### PROGRAMMES D'ACTIONS EN COURS

L'ensemble des masses d'eau sont engagées dans un contrat territorial. Ils concernent les **pollutions diffuses** (Grand-Lieu + Maraîchers nantais), les **milieux aquatiques** (Grand-Lieu) ainsi que la gestion quantitative (Maraîchers nantais). La Chambre d'agriculture participe à l'**animation technique** polyculture-élevage.

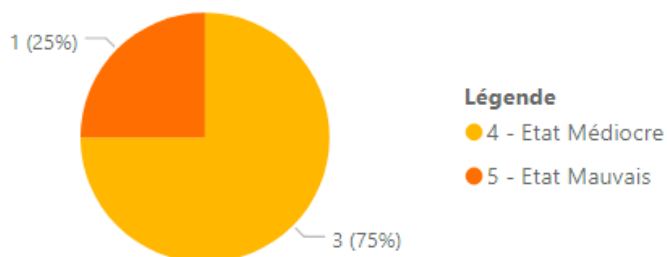
### ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU

Aucune masse d'eau « cours d'eau » du SAGE n'est en bon état écologique. Entre 2013 et 2017, la situation s'est dégradée : 1/4 des masses d'eau est passé en mauvais état.

#### État écologique 2013



#### État écologique 2017

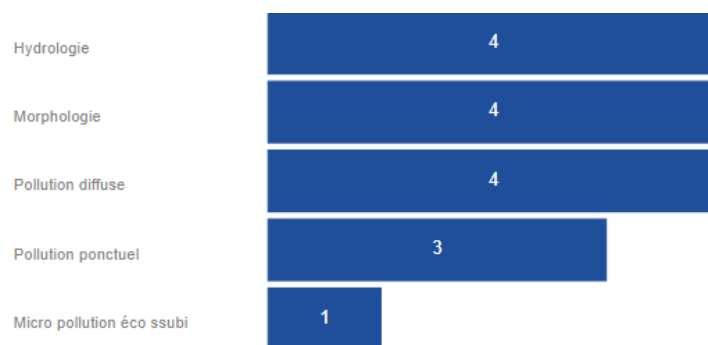


### PRESSIONS

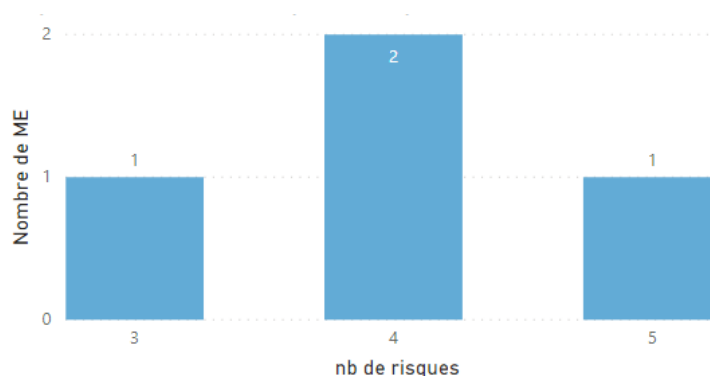
- La morphologie : 100 % des masses d'eau cours d'eau concernées.
- L'hydrologie : 100 %.
- Les pollutions diffuses (nitrates et pesticides) : 100 %.
- Les pollutions ponctuelles : macro-polluants (75 %) et micro-polluants (75 %).

Toutes les masses d'eau « cours d'eau » ont au moins 4 pressions significatives. 100 % sont donc classées en risque de non atteinte des objectifs de bon état en 2027.

#### Nombre de masses d'eau par pression



#### Nombre de pressions par masse d'eau



# 25%

des cours d'eau classés en mauvais état écologique (2019)

# 100%

concernés par au moins 3 pressions



# SAGE LOGNE BOULOGNE OGNON GRAND-LIEU

## FICHE D'IDENTITÉ

Décembre 2020

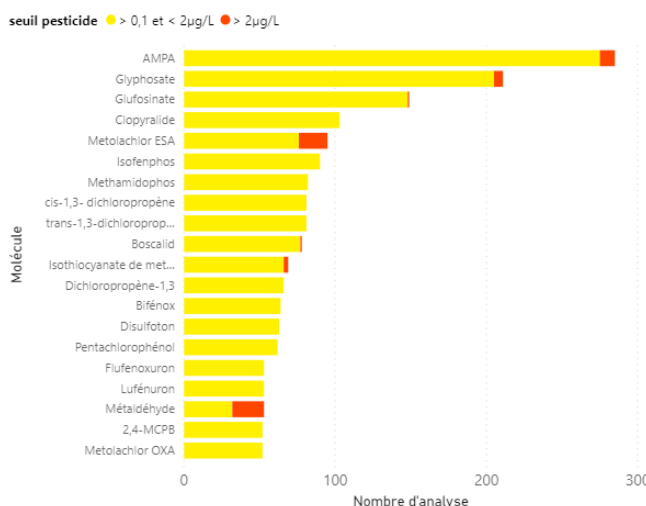


## QUALITÉ DE L'EAU

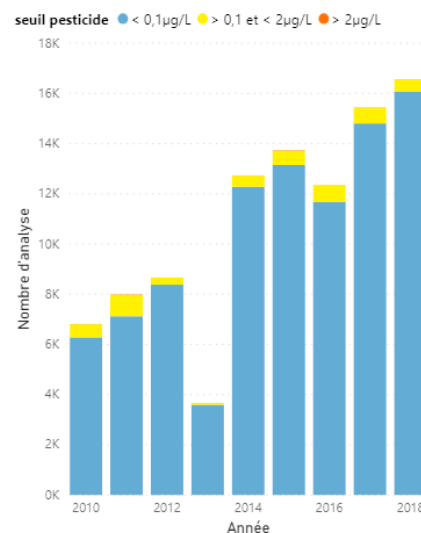
### PESTICIDES

Les principales molécules retrouvées (et recherchées) dans les analyses sont le glyphosate avec son métabolite, des fongicides et herbicides de grandes cultures et des molécules herbicides avec un fort usage non agricole (diuron).

Nombre d'analyses par molécule entre 2010 et 2018



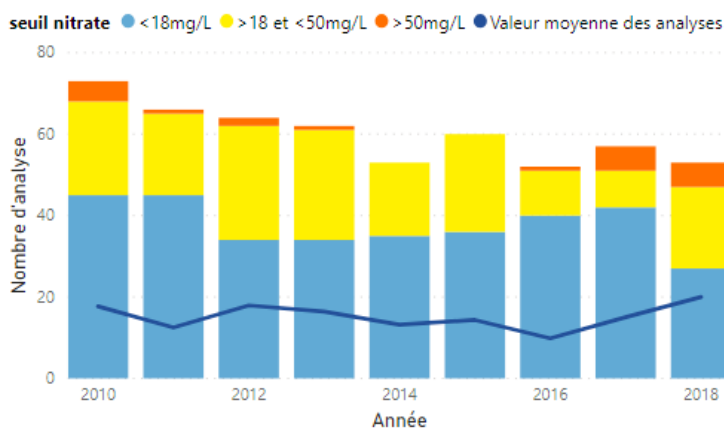
Nombre d'analyses pesticides



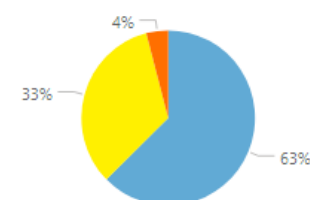
### NITRATES

Peu d'analyses ressortent avec une teneur supérieure à la norme de potabilité de 50 mg/l (5%). La majorité des analyses (50%) a une teneur en nitrates inférieure aux objectifs de la Directive nitrates fixés à 18 mg/l.

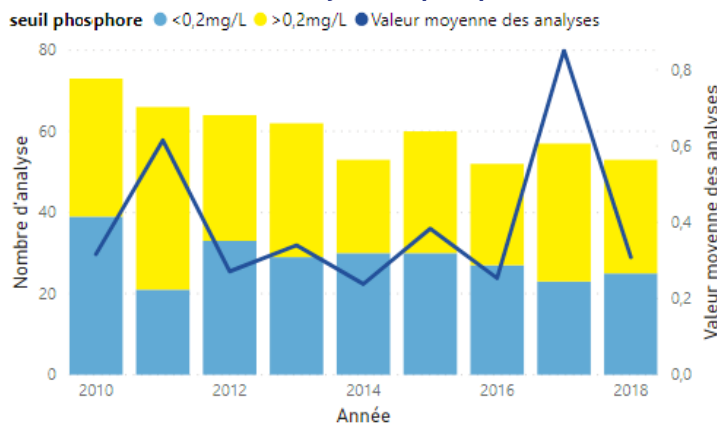
Nombre d'analyses de nitrates/an



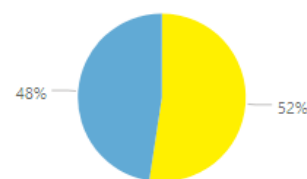
Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2010-2018



Nombre d'analyses de phosphore



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2010-2018



### PHOSPHORE

La moitié des analyses montre une teneur supérieure à 0,2 mg/l de phosphore.



# SAGE LOGNE BOULOGNE OGNON GRAND-LIEU

## FICHE D'IDENTITÉ

Décembre 2020

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	AVEC LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	



### ENJEUX MAJORITAIRES

- **Améliorer la qualité physico-chimique et chimique des eaux :**
  - attendre le bon état écologique et chimique des masses d'eau cours d'eau et des eaux souterraines.
- **Améliorer la qualité des milieux aquatiques :**
  - rétablir la continuité écologique des cours d'eau,
  - limiter la prolifération des espèces envahissantes,
  - identifier, préserver et restaurer les têtes de bassins.
- **Préservation et valorisation des fonctionnalités des zones humides pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau.**
- **Gestion quantitative en étiage et en période de crue :**
  - maîtriser les prélèvements d'eau pour assurer la pérennité de l'eau,
  - prévenir le risque inondation.



### RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

- **Interdiction du remplissage des plans d'eau en période d'étiage :**
  - prélèvements entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 octobre, autres que ceux destinés à l'alimentation en eau potable, sont plafonnés à leurs niveaux de référence (année 2009),
  - tout plan d'eau nouvellement créé ne doit pas avoir d'incidence sur le débit des cours d'eau à l'étiage.

